

**LOI SUR LA SANTÉ PUBLIQUE**

R-021-2017

Enregistré auprès du registraire des règlements

2017-09-11

**RÈGLEMENT SUR LES PISCINES PUBLIQUES—Modification**

Sur la recommandation du ministre, en vertu de l'article 25 de la *Loi sur la santé publique* et de tout pouvoir habilitant, la commissaire prend le règlement ci-après portant modification du *Règlement sur les piscines publiques*.

1. **Le présent règlement modifie le *Règlement sur les piscines publiques*, R.R.T.N.O. 1990, ch. P-21.**
2. **L'alinéa 1a) de l'annexe C est modifié par suppression de « 17 » et par substitution de « 16 ».**

---

PUBLIÉ PAR  
L'IMPRIMEUR DU TERRITOIRE POUR LE NUNAVUT  
©2017 GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

---